

Action 1 : VILLAGES D'ARTISANS ET DE COMMERÇANTS SUR LES ZONES ECONOMIQUES DE BENET, NIEUL SUR L'AUTISE ET VIX

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire(Charter, SCOT, SRADDT) :

Projet qui s'inscrit dans le cadre des politiques prioritaires de la charte de territoire :

Conforter et qualifier nos politiques économiques et de l'emploi

Axe 1 : Diversifier et qualifier l'offre foncière et mobilière

Développer une offre immobilière adaptée aux besoins des entreprises et facilitant la création d'activités économiques.

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

La Communauté de Communes Vendée-Sèvre-Autise a engagé depuis plusieurs années un programme d'aménagement de zones d'activités économiques sur son territoire mais elle ne dispose pas d'une offre immobilière suffisante pour favoriser l'accueil de nouvelles entreprises ou relocaliser des entreprises locales en développement. Elle a donc engagé une politique de développement de l'offre immobilière depuis 2009 et dispose actuellement de quatre bâtiments entièrement occupés.

Par ailleurs, le territoire compte un nombre important d'artisans et de commerçants et la Communauté de Communes souhaite maintenir la dynamique de ce tissu économique local. Elle envisage donc de réaliser des Villages d'artisans et de commerçants dans les zones économiques. Il s'agit de construire des locaux adaptés aux besoins des artisans et des commerçants et de leur permettre ainsi de bénéficier d'une bonne visibilité et d'un environnement propice aux échanges professionnels.

La Communauté de Communes souhaite réaliser :

- deux villages d'artisans dans des zones économiques à vocation artisanale et industrielle à Nieul-sur-l'Autise et à Vix
- un village de commerçants dans une zone économique dédiée à l'activité commerciale à Benet

La Communauté de Communes envisage de réaliser ce projet en deux tranches afin de sécuriser l'aspect budgétaire de ce projet.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Vendée-Sèvre-Autise

2.2- Localisation du projet : Intercommunale

2.3- Descriptif du projet financé :

- Construction de deux villages d'artisans dans la Zone d'Activités Economiques "la Chicane" à Nieul-sur-l'Autise et la Zone d'Activités Economiques "Cassinelle" à Vix (zones à vocation artisanale et industrielle).

Plusieurs bâtiments d'une surface de 200 m² avec une partie bureau. L'ensemble sera réalisé sur une même parcelle pour une mise en commun de certains équipements : parkings...

- Construction d'un village de commerçants dans la Zone d'Activités Commerciales "Le Moulin du Joug" à Benet

Construction de plusieurs bâtiments de 200 m² comprenant une partie bureau et une partie magasin. L'ensemble sera réalisé sur une même parcelle pour une mise en commun de certains équipements : parkings...

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Bâtiment géré par la Communauté de Communes : commercialisation, mise à disposition en location ou location-accession.

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
Création de 1 à 10 emplois suivant le type d'activités.	Critères de performance environnemental : 2/3/5/6/7	Diversifier les activités économiques et favoriser l'accès à l'emploi des habitants du territoire.

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
		Aménagements adaptés à l'accueil du public handicapé

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	30/04/2015	30/12/2015
Phase de travaux :	30/01/2016	30/06/2016
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	30/12/2015	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 30/05/2015

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement:

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRACTUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Maîtrise d'oeuvre et études	75 608€		Région (contrat)	360 000€	45 %
Travaux	728 000€		Maître d'ouvrage	443 608€	55 %
Total	803 608€			803 608€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

Ordre	Indicateur	Valeur
1	Agenda 22	non

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
Florence VERGER	Directrice Générale des Services	02 51 50 48 80	direction@cc-vsa.com

Action 3 : EXTENSION DU CENTRE MINIER DE FAYMOREAU

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire(Charter, SCOT, SRADDT) :

Projet qui s'inscrit dans le cadre des politiques prioritaires de la charte de territoire :

Développer et articuler les politiques sociales et de services

Axe 9 : Diversifier l'offre de pratiques culturelles

Conforter et qualifier nos politiques économiques et de l'emploi

Axe 4 : Valoriser le potentiel touristique en développant quelques thèmes fédérateurs et en qualifiant les offres du territoire

Projet qui répond aux principes d'application transversaux de la charte de territoire :

Promouvoir la diversité des activités culturelles en direction des différents publics : scolaires, familles, personnes handicapées...

Faciliter l'accès de tous à l'équipement culturel par une programmation adaptée et conforter une offre culturelle de proximité.

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

Le Centre Minier de Faymoreau est un musée labellisé "Musée de France". A ce titre, il doit répondre à de nombreuses missions :

- Conservation et étude de la collection

- Valorisation de la collection

- Diffusion pédagogique auprès des différents publics : animations, expositions, médiation

Le musée dispose également du label départemental "Tourisme et handicap"

Le musée accueille près de 30 000 visiteurs par an dont 50% de visiteurs de proximité. Il est devenu un des principaux sites culturels et touristiques du Sud-Vendée et du département grâce à sa thématique inédite : l'exploitation du charbon en Vendée durant 130 ans.

Le musée dispose d'une muséographie moderne et interactive et d'une programmation d'animations et d'expositions de qualité.

La Communauté de Communes souhaite réaliser une extension du musée afin de disposer d'une salle dédiée aux expositions temporaires sur des thématiques artistiques et scientifiques liées à l'identité du site. L'espace actuel n'est pas suffisant pour programmer des expositions d'envergure qui pourraient inciter le visiteur de proximité à revenir plus régulièrement au musée.

Ce projet a pour objectif :

- De renouveler l'offre pour rester attractif et maintenir voir développer la fréquentation

- D'inciter la clientèle de proximité à renouveler régulièrement ses visites

- D'accueillir des expositions capables de susciter l'évènement, ce qui n'est pas envisageable pour l'instant

- De dynamiser l'économie locale et l'image du territoire grâce à la mise en place d'évènements culturels

Par ailleurs, ce projet permettrait d'optimiser les aménagements existants : valorisation de l'espace boutique, amélioration de l'accueil du public...et de réaliser des travaux visant à réduire la consommation énergétique du bâtiment existant.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Vendée-Sèvre-Autise

2.2- Localisation du projet : Faymoreau

2.3- Descriptif du projet financé :

Construction neuve d'une salle d'exposition et d'un nouvel espace pour la boutique et l'accueil du public (200 m²).

Travaux sur le bâtiment existant (isolation de la toiture et modification du chauffage) afin de réduire les consommations énergétiques.

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Gestion en régie directe

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
Création d'emplois directs : 1 agent à temps plein 1 agent saisonnier Emplois indirects : Dynamique du tissu commercial local Activité des hébergeurs	Aménagements qui répondent aux critères d'éco-conditionnalité : - Consommation énergétique globale max 88kW/m ² /an pour l'extension Choix de 5 critères de performance environnementale : 3/4/6/7/9	Aménagements adaptés à l'accueil du public handicapé. Tarifications adaptées aux différents publics

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/01/2013	01/08/2013
Phase de travaux :	01/09/2014	01/05/2015
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :		

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 01/01/2013

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement:

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRACTUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Maîtrise d'oeuvre	45 600€		Région (contrat)	150 000€	33 %
Travaux	380 000€		Département (autre)	50 000€	11 %
Equipement	24 400€		Maître d'ouvrage	250 000€	56 %
Total	450 000€			450 000€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

Ordre	Indicateur	Valeur
1	Agenda 22	oui

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
Florence VERGER	Directrice Générale des services	02 51 50 48 80	direction@cc-vsa.com

Action 4 : EXTENSION N°1 ZAE LE VERRON A LONGEVES

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire(Chartes, SCOT, SRADDT) :

Objectif 1 : Diversifier et qualifier l'offre foncière et immobilière

Chantier : Développer, diversifier et articuler l'offre de zones d'activités sur le territoire

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

Dans le cadre de ses compétences en aménagement du territoire et développement économique et afin de répondre aux nombreuses demandes d'installation d'entreprises, la Communauté de communes du Pays de Fontenay le Comte a identifié des zones stratégiques sur le territoire au travers d'un schéma d'aménagement.

La ZAE du Verron à Longèves fait partie des lieux stratégiques pour le développement communautaire : à proximité de l'échangeur de l'autoroute n°83, des RD 948 et à terme de la future autoroute n°831, elle est attractive pour les entreprises qui recherchent l'accessibilité aux moyens de transport.

L'extension de la ZAE existante du Verron permet à la Communauté de communes de disposer d'une offre de terrains viabilisés et diversifiés pour l'implantation d'entreprises.

La première tranche de l'aménagement représente deux secteurs de 25 892 m² et 27446 m² cessibles, respectivement à l'ouest et à l'est de la zone. La seconde tranche est prévue à plus long terme (acquisitions foncières nécessaires) et correspond à l'extension sud.

Plusieurs demandes se portent déjà sur cette extension, à la fois en façade en à l'intérieur de la zone.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Communauté de communes de Fontenay le Comte

2.2- Localisation du projet : Longèves

2.3- Descriptif du projet financé :

La Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte souhaite réaliser l'extension de l'actuelle zone d'activités Le Verron à Longèves.

Il est prévu d'aménager des extensions à l'est et à l'ouest de l'existant dans un premier temps respectivement sous forme d'un îlot à l'ouest et de 3 îlots à l'est destinés à l'accueil d'entreprises artisanales et industrielles.

L'extension ouest bénéficie de la façade sur le RD948 avec possibilité de 7 lots tandis que le secteur est présente une configuration plus adaptée à l'accueil d'artisanat (14 lots possibles de taille plus réduite).

La 1ère tranche de l'aménagement consiste à réaliser :

- le prolongement de la rue d'Arcole vers le secteur ouest (rue d'Auzay) ainsi que sa requalification nécessaire au projet
- la création d'une voirie de desserte côté est en prolongement d'une raquette existante avec bouclage sur la rue Ayraud
- la requalification partielle de la rue Ayraud (l'élargissement nécessitant des acquisitions foncières)
- la viabilisation des lots cessibles, avec pose des réseaux eau potable, électricité, défense incendie, télécommunication et éclairage
- la gestion des eaux pluviales par l'aménagement d'ouvrages de rétention et d'infiltration.
- l'aménagement des espaces publics de la zone par des plantations et des liaisons douces.

L'extension de la ZAE du Verron est zonée en Ue au PLU de Longèves en vigueur.

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Etudes-travaux et commercialisation: Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte dans le cadre du transfert de compétences de 2011 pour les Zones d'Activités Economiques du territoire (cf statuts en vigueur).

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
50 à 60 emplois créés sur le territoire Augmentation des bases de fiscalité directes Installations ou relocalisation d'entreprises artisanales et industrielles : 19 entreprises	- Mise en place d'un éclairage à plus faible consommation - Choix de végétaux peu consommateurs en eau, d'aspect naturel et adaptés aux particularités du sol	Intégration dès que c'est possible d'une clause d'insertion dans les marchés publics

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/03/2012	30/11/2012
Phase de travaux :	03/12/2012	30/06/2015
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	03/06/2013	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 01/06/2012

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement:

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRACTUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
HONORAIRES	39 926€		Etat	200 000€	17 %
VRD	755 000€		Région (contrat)	729 189€	61 %
RESEAUX SOUPLES	235 000€		Maître d'ouvrage	270 811€	23 %
ESPACES VERTS	170 074€				
Total	1 200 000€			1 200 000€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

50 à 60 emplois créés. Installations ou relocalisation d'entreprises artisanales et industrielles : 19 entreprises

Ordre	Indicateur	Valeur
1	Agenda 22	non

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
M. André BARBIER	Vice-Président		
M. Jean-Claude GRELIER	Chef de secteur VRD	02.28.13.07.18	jc.grelier@ccpaysfontenaylecomte.fr
M. Ludovic HOCBON	Vice-Président		

Action 5 : EXTENSION ZAE LE FIEF DU QUART A SAINT MARTIN DE FRAIGNEAU

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire(Chartes, SCOT, SRADDT) :

Objectif 1 : Diversifier et qualifier l'offre foncière et immobilière

Chantier : Développer, diversifier et articuler l'offre de zones d'activités sur le territoire

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

Dans le cadre de ses compétences en aménagement du territoire et développement économique et afin de répondre aux nombreuses demandes d'installation d'entreprises, la Communauté de communes du Pays de Fontenay le Comte a identifié le secteur Sud de Fontenay-le-Comte à Saint Martin de Fraigneau comme lieu stratégique du développement communautaire.

Cet aménagement de la zone du Fief du Quart permet à la Communauté de communes de disposer d'une offre de terrains viabilisés pour l'implantation d'entreprises.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Communauté de communes de Fontenay le Comte

2.2- Localisation du projet : Saint-Martin-de-Fraigneau

2.3- Descriptif du projet financé :

La Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte souhaite réaliser un lotissement d'activités en extension de la zone d'activités économiques existante du Fief du Quart à Saint Martin de Fraigneau (85200)

Le programme des travaux consiste à :

- Réaliser une voie de desserte de la zone d'activités.
- Viabiliser des lots cessibles avec pose des réseaux eau potable, électricité, gaz télécommunication, éclairage.
- Créer des ilots pouvant être divisés à la demande pour l'installation d'entreprises : environ 77420 m² cessibles.
- Installer une défense incendie.
- Gérer les eaux de ruissellement issues du domaine public par la mise en place du système de récupération et de traitement.
- Planter des espaces publics et préconiser des plantations sur parcelles privées.

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
Création d'emplois sur le territoire - 17 parcelles soit 12 à 15 entreprises et 30 à 50 emplois à terme. Augmentation des bases de fiscalité directe. Installations ou relocalisation d'entreprises artisanales.	Gestion des eaux pluviales à la parcelle / création d'un bassin tampon. Création de liaisons douces du centre-ville vers la zone et à l'intérieur de la zone. Installation d'éclairage basse consommation. Tendre vers la gestion différenciée des espaces verts.	Intégration dès que possible d'une clause d'insertion dans les marchés publics

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/06/2012	28/06/2013
Phase de travaux :	02/01/2013	30/10/2013

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/06/2013	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 01/05/2012

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement:

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRACTUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Réseaux Souples	82 000€		Région (contrat)	220 000€	80 %
Travaux VRD	193 000€		Maître d'ouvrage	55 000€	20 %
Total	275 000€			275 000€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

nombre d'entreprises créées nombre d'emplois créés

Ordre	Indicateur	Valeur
1	Agenda 22	non

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
M. André BARBIER	Vice-Président		
Jean-Claude GRELIER	Chef de secteur V.R.D.	0228130718	jc.grelier@ccpaysfontenaylecomte.fr
M. Ludovic HOCBON	Vice-Président		

Action 7 : TRES HAUT DEBIT - MONTEE EN DEBIT - CC PAYS DE FONTENAY LE COMTE

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire(Charter, SCOT, SRADDT) :

Principes d'application transversaux: le maillage et l'accessibilité.

Principe 1: promouvoir la complémentarité des équipements structurants au sein du territoire et avec sa proche périphérie.

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

L'économie numérique est un facteur de compétitivité et d'attractivité pour l'économie locale et constitue un axe majeur de développement des territoires. De plus, les besoins des entreprises locales en Très Haut Débit sont de plus en plus importants.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Communauté de communes de Fontenay le Comte

2.2- Localisation du projet : Intercommunale

2.3- Descriptif du projet financé :

L'étude s'inscrit dans la poursuite du déploiement du Très Haut Débit sur le territoire. La Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte s'est engagée dans le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du département de la Vendée.

Vendée Numérique et le SyDEV vont procéder au déploiement du réseau primaire des infrastructures de la fibre optique. La Communauté de communes devra prendre en charge tout ou partie du déploiement du réseau secondaire, notamment dans les zones d'activités économiques.

Il est envisagé de mener une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur la définition d'une stratégie d'aménagement numérique afin d'accompagner la diffusion du Très Haut Débit sur le territoire de la Communauté de communes.

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Le projet est piloté par la Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte. Il viendra compléter le schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique piloté par le SyDEV et le GIP Vendée Numérique.

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
Le Très Haut Débit est une condition de maintien et d'installation pour un grand nombre d'entreprises, notamment pour les entreprises de taille significative, pour le secteur tertiaire, pour la recherche et le développement, etc.	L'infrastructure à développer tend à limiter les réseaux cuivre aériens. Le réseau sera enfoui, les travaux seront dans la mesure du possible mutualisés avec d'autres opérateurs (ex: ErDF, GrDF, eau, etc...)	Le projet permettra au plus grand nombre d'accéder à la fibre optique et d'éviter la fracture numérique. Il sera générateur d'emplois de façon directe (travaux) et indirecte par l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire.

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/01/2016	31/12/2016
Phase de travaux :		
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/03/2016	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 01/01/2015

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement:

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRACTUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Etudes	20 000€		Région (contrat)	4 000€	20 %
			Maître d'ouvrage	16 000€	80 %
Total	20 000€			20 000€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

Nombre d'entreprises raccordées.

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
M. Michel TAPON	Président		
M. Ludovic HOCBON	Vice-Président		
M. Michel BIRE	Vice-Président		
M. Thierry DURAND	DGS	02 28 13 07 07	

Action 8 : CREATION D'UN OFFICE DU TOURISME - FONTENAY LE COMTE

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire(Charter, SCOT, SRADDT) :

En référence au Plan de Développement Touristique du Territoire :

- Axe 1 : optimiser l'organisation touristique sur le territoire:

FICHE ACTION 1-2 : Renforcer le rôle et les missions de l'Office de Tourisme du Pays de Fontenay-le-Comte, dans l'intérêt communautaire

Mesure 1-2-3 : travaux d'aménagement d'un nouvel Office de Tourisme

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

L'Office de Tourisme du Pays de Fontenay-le-Comte est actuellement situé rue de Grimouard à Fontenay-le-Comte, dans un immeuble ancien du centre-ville et bénéficie de locaux vétustes, exigus et inadaptés aux objectifs de qualité de la structure intercommunale.

Consciente de son potentiel touristique, la Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte a décidé d'engager un programme de construction d'un nouveau bâtiment, sur le vaste espace stratégique et central que constitue la place de Verdun.

Ce projet s'intègre dans une volonté d'amélioration de l'accueil des clientèles touristiques et locales, et d'amélioration de la visibilité et du rayonnement de l'Office de Tourisme et du service Tourisme de la Communauté de communes à l'échelle du sud-Vendée, et plus largement, de la Vendée.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Communauté de communes de Fontenay le Comte

2.2- Localisation du projet : Fontenay-le-Comte

2.3- Descriptif du projet financé :

La Communauté de communes a basé son projet d'aménagement de l'office de tourisme sur quatre critères :

- Le respect des spécificités et des identités du quartier, ainsi que la prise en compte des bâtiments très structurés de la place.
- La réponse à des besoins de proximité ou communautaires,
- La recherche de l'équilibre entre le projet et son inscription dans le paysage urbain,
- La création d'un pôle touristique structurant le territoire.

En termes d'aménagements, la priorité est axée sur l'accueil et l'accessibilité de tous les publics, dont les personnes à mobilité réduite. L'Office de Tourisme sera labellisé « Tourisme et Handicap ».

La vocation commerciale (commercialisation de l'ensemble de l'offre touristique et des produits boutique) de l'Office de Tourisme est un élément fort dans ce nouveau projet.

Le nouveau projet comportera également la création d'espaces adaptés aux services des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour un fonctionnement optimal.

Enfin, la qualité environnementale et énergétique du projet de construction a également été prise en compte : localisation stratégique, conception économe en énergie, choix de matériaux...

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Le projet est piloté par la Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte.

L'Office de Tourisme est géré sous la forme d'une régie de service public administratif

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
<p>Des enjeux économiques :</p> <p>Le tourisme génère des emplois directs, indirects, du chiffre d'affaires pour les entreprises, des recettes fiscales</p> <p>Des retombées en termes « d'image » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser et « mettre en désir » le territoire à l'extérieur • Qualifier le territoire par le tourisme : développer l'attractivité du territoire pour la population locale et pour l'implantation d'entreprises (attirer et fidéliser des porteurs de projet et des investisseurs) <p>Quelques chiffres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 agents à temps complet à l'OT (+ 2 saisonniers en juillet et août) qui interviennent sur les structures d'accueil du territoire : antennes touristiques de Vouvant, Mervent et Foussais-Payré - 30 000 visiteurs dans les structures d'accueil du territoire (OT de Fontenay-le-Comte, antennes de Vouvant, Mervent et Foussais-Payré) - plus de 114 000 personnes accueillies sur les principaux sites de visite du territoire - 95 500 personnes accueillies lors des principaux évènements 	<p>Favoriser une approche basse consommation</p> <ul style="list-style-type: none"> - En intégrant les principes des bâtiments passifs ou basse consommation pour permettre une meilleure gestion des énergies, - En proposant des solutions architecturales éprouvées pour l'isolation thermique et la maîtrise des ponts thermiques, - En travaillant sur un rapport isolation / ventilation afin d'éviter les surcoûts en chauffage ou en rafraîchissement, - En étudiant le bâtiment sur des exigences de la RT 2012, voire supérieures, - En traitant le bâtiment et les espaces dans son ensemble (implantation, orientation, façades, isolation, ventilation, visibilité, lumière, etc.) et non par quelques points « médiatiques ». - En anticipant les dépenses de fonctionnement liées aux ressources, notamment énergétiques, par l'intégration de procédés adaptés à une consommation réduite (limitation des besoins d'eau chaude sanitaire, des longueurs de distribution, mise en place de systèmes à temporisation, etc.) - En veillant à assurer une construction économe en Co2. 	<p>Consolider l'emploi et l'activité du territoire car le tourisme génère pour les habitants des équipements et des activités nouvelles</p>

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/01/2014	01/09/2015
Phase de travaux :	01/10/2015	01/05/2016
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/06/2015	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 01/01/2014

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement:

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRACTUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
honoraires	102 000€		Région (contrat)	840 092€	75 %
réseaux	33 475€		Maître d'ouvrage	280 031€	25 %
travaux	934 648€				
mobilier	50 000€				
Total	1 120 123€			1 120 123€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

Résultats des enquêtes qualitatives et quantitatives réalisées auprès des clientèles touristiques, excursionnistes et locales.

Ordre	Indicateur	Valeur
1	Agenda 22	oui

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
M. Michel TAPON	Président		
M. Michel HERAUD	Vice-Président		
Mme Delphine MENANTEAU	Responsable Service Tourisme	02 51 69 44 94	d.menanteau@tourisme- sudvendee.fr

Action 9 : EXTENSION DE LA ZAE DU BOURG-BÂTARD - LA TARDIERE

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire(Charter, SCOT, SRADDT) :

Le projet s'inscrit dans une orientation en faveur de l'économie et de l'emploi, dans l'objectif de favoriser l'implantation d'entreprises à court terme en offrant sur une zone d'activités économiques viabilisée :

- une possibilité d'extension à une entreprise implantée localement
- une possibilité d'accueil à de nouvelles entreprises.

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

Le développement envisagé présente plusieurs intérêts cruciaux pour le territoire :

- renforcer l'offre et la demande de services locaux pour les opérateurs économiques qui seront en lien avec les entreprises accueillies (fournisseurs, prestataires, etc...)
- favoriser la pérennité et la création d'emplois.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du pays de la Chataigneraie

2.2- Localisation du projet : La Tardière

2.3- Descriptif du projet financé :

Le projet consistera à entreprendre une opération de voirie, réseaux et divers (VRD) sur la zone d'activités économiques du Bourg Bâtard à La Tardière, déjà aménagée au sens du droit de l'urbanisme.

L'extension concernée correspond à l'un des îlots de la zone sur environ 2 hectares, nécessitant quelques adaptations d'équipements :

- complément de viabilisation de l'extension de la zone du Bourg Bâtard (déplacements de réseaux souples et durs)
- finition de la zone existante (enrobés, accessoires de voirie...).

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

le projet sera mené sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes, avec l'aide d'un maître d'œuvre. Il fera l'objet d'une étroite concertation avec les porteurs de projet identifié sur ce site.

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
L'action est d'une importance évidente pour le développement économique direct du territoire, et en particulier de deux communes située au centre : La Tardière et La Châtaigneraie. ce développement se traduit ici par une incitation aux investissements, à la création d'emploi ou d'activités industrielles, artisanales et commerciales.	La dimension environnementale du projet est multiple : - l'aménagement intègre les mesures dites loi sur l'eau, la zone étant équipée des ouvrages requis (bassin, etc...). - le projet présente un atout d'économie de l'espace agricole, s'agissant de parcelles déjà incluses dans l'emprise d'un lotissement établi en 2004. - la situation géographique, à proximité de la rocade et isolée des zones d'habitation, permettra de préserver l'environnement des habitants et de rendre les mouvements logistiques (accès véhicules, etc...) plus fonctionnels	Développement de l'activité commerciale sur le site.

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
	- la finition de la zone intègre des parties en espaces verts. Par ailleurs, il n'implique donc aucune nouvelle consommation d'espaces agricoles.	

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/07/2012	01/02/2013
Phase de travaux :	01/03/2013	31/12/2013
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :		

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 01/07/2012

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement:

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRACTUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
études	13 800€		Région (contrat)	100 000€	50 %
travaux voirie	110 000€		Maître d'ouvrage	100 000€	50 %
travaux eaux pluviales, usées, électricité, télécommunications	76 200€				
Total	200 000€			200 000€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

Ordre	Indicateur	Valeur
1	Agenda 22	non

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
M. Eric RAMBAUD	Président de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie	0251696143	

Action 11 : AMENAGEMENT DE LA ZAE DU CHAMP DORE - FONTENAY LE COMTE

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire(Charter, SCOT, SRADDT) :

Diversifier et qualifier l'offre foncière et immobilière.

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

Dans le cadre de ses compétences en aménagement du territoire et développement économique, et afin de répondre aux demandes d'implantation d'entreprises par une offre diversifiée, en complément du Pôle Innovation Automobile Sud Vendée, équipement structurant, la Communauté de communes a identifié la ZAE du Champ Doré comme lieu stratégique du développement économique communautaire.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Communauté de communes de Fontenay le Comte

2.2- Localisation du projet : Fontenay-le-Comte

2.3- Descriptif du projet financé :

La Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte souhaite réaliser une zone d'activités économiques au Champ Doré à Fontenay-le-Comte, en complément du Pôle Innovation Automobile. Pour desservir cette nouvelle ZAE, les opérations suivantes sont nécessaires :

- une alimentation en gaz,
- le réseau électrique basse consommation,
- l'éclairage public,
- le génie civil du Très Haut Débit (THD),
- la restructuration et l'élargissement de la voie d'accès à la ZAE.

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

La commercialisation de la zone d'activités économiques du Champ Doré est assurée par la Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte.

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
<p>Ce projet est en lien direct avec la création et la viabilisation de la ZAE du Champ Doré à Fontenay-le-Comte. Cette action est nécessaire à la desserte de la Zone.</p> <p>Le projet THD permettra aux entreprises implantées dans la ZAE d'accéder aux moyens de communications récents.</p> <p>Il sera générateur de façon direct (travaux) et indirect par l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire.</p>	<p>Les réseaux seront enfouis et les travaux seront réalisés dans la mesure du possible en mutualisation avec d'autres opérateurs (ERDF,...).</p>	<p>Intégration dès que c'est possible d'une clause d'insertion dans les marchés publics.</p>

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/02/2012	31/12/2012
Phase de travaux :	01/04/2015	31/12/2016
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/02/2016	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 01/05/2012

Date de délibération du maitre d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement:

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRACTUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
alimentation Gaz	70 400€		Maître d'ouvrage	71 542€	20 %
Génie civil	40 410€		Région (contrat)	143 084€	40 %
réseau électricité BT	104 200€		Etat	143 084€	40 %
éclairage public	32 700€				
restructuration rue desserte ZAE	110 000€				
Total	357 710€			357 710€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

Nombre d'entreprises créées et raccordées. Nombre d'emplois créés.

Ordre	Indicateur	Valeur
1	Agenda 22	n

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
M. André BARBIER	Vice-Président		
Mr Jean-Claude GRELIER	Chef de Secteur V.R.D.	02.28.13.07.18	jc.grelier@ccpaysfontenaylecomte
M. Ludovic HOCBON	Vice-Président		

Action 12 : DEVELOPPEMENT DU TRES HAUT DEBIT - CC PAYS DE L'HERMENAULT

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire(Chartes, SCOT, SRADDT) :

Notre objectif: aménagement du numérique sur le territoire du pays de l'Hermenault

L'économie numérique est le principal facteur de gain de compétitivité des économies développées. Les investissements dans l'économie numérique sont identifiés comme les plus productifs, parce qu'ils accroissent la compétitivité de l'ensemble des autres secteurs de l'économie. En France, cet investissement est deux fois plus faible qu'aux États-Unis, et trois fois plus faible que les pays d'Europe du Nord, au Japon ou en Corée. Un doublement des investissements dans l'économie numérique représenterait un point de croissance supplémentaire.

En outre, les emplois de l'économie numérique sont peu délocalisables : les réseaux de télécommunications, leur installation, leur gestion, ne sont pas déplaçables. Les circuits de distribution ne peuvent, eux non plus, être éloignés du client final. Les contenus et services en ligne sont très majoritairement produits localement.

C'est pourquoi, afin de mettre en place le très haut débit sur notre territoire, il est nécessaire en première étape de réaliser des études.

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

Le développement corrélé des services numériques et du nombre de leurs utilisateurs, fait ainsi progressivement évoluer les besoins en débit. Les applications qui, considérées dans un usage mono-utilisateur, sont accessibles avec une connexion haut débit, requièrent, de plus en plus, de nouvelles ressources pour les transporter et les diffuser (réseaux privés virtuels, imagerie médicale, visioconférence, télétravail, vidéoprotection, jeux vidéo en ligne, environnement numérique de travail, télévision haute définition...).

Le transport et la diffusion des données utilisent aujourd'hui des réseaux multi-technologies, dont les performances sont hétérogènes et communément associés aux notions de bas, haut ou très haut débit.

Ces réseaux doivent être adaptés aux nouveaux besoins numériques et complétés par une infrastructure dite de nouvelle génération , en fibre optique. Il est important voire urgent d'engager notre territoire dans le Très Haut Débit afin de le rendre attractif .

La réalisation d'études permettra de définir les points stratégiques nécessitant l'implantation de la fibre optique sur notre territoire et sera plus particulièrement axée autour de la montée en débit et des boucles locales intercommunales

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Vendée Numérique

2.2- Localisation du projet : Intercommunale

2.3- Descriptif du projet financé :

Elaboration d'études sur la montée en débit et la boucle locale afin de doter notre territoire du très haut débit.

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Le projet sera piloté par le SYDEV qui a reçu la compétence "télécommunication" de la Communauté de Communes.

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
L'accès à Internet n'est pas une question nouvelle pour les entreprises . Elles sont les premières consommatrices des TIC (technologies de l'information et de la communication), de bande passante et de nouveaux services hébergés à distance. Plus encore, elles inventent, modèlent cet espace de création et commercialisent de nouvelles	L'usage de la fibre optique à domicile et dans les entreprises contribuera à réduire les émissions de gaz à effet de serre. En d'autres termes, la fibre optique en multipliant les services de téléassistance et de travail à distance, réduirait les déplacements physiques et donc	La mise en place de la fibre optique est pour tous une nécessité. Celle-ci favorise l'échange, la convivialité; elle encourage la coopération et le développement de notre territoire: en d'autres termes, elle crée du lien. C'est un nouveau levier pour notre attractivité.

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
<p>applications à destination de leurs pairs, des habitants ou des administrations. Le haut, voire le très haut débit , s'impose donc comme une évidence. Mais la virtualité du numérique reste dépendante d'une réalité : des infrastructures adaptées sont indispensables comme support des échanges toujours croissants de données. Et si la technologie DSL sur l'antique réseau téléphonique est encore d'actualité (toutes les lignes sont maintenant dégroupées), l'avenir est bien dans la fibre optique. Conscientes de cet enjeu, la Communauté de Communes souhaite mettre en place sur son territoire un coeur de réseau en fibre optique. La Boucle locale haut débit , connectera ainsi de nombreux sites , à commencer par les principales zones d'activités et rendre attractif économiquement notre territoire.</p>	<p>les pollutions environnementales qui les accompagnent.</p>	

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/10/2015	01/05/2016
Phase de travaux :		
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :		

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 01/01/2013

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement: 03/10/2012

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRACTUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Etude Montée en débit	14 656€		Département (autre)	23 828€	50 %
Etude boucle locale intercommunale	33 000€		Région (contrat)	14 293€	30 %
			Maître d'ouvrage	9 535€	20 %
Total	47 656€			47 656€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
SARLOT Joël	Président	02 51 00 17 76	cc-hermenault@wanadoo.fr

Action 14 : REVALORISATION DU SITE DU LAC DE CHASSENON

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire(Chartes, SCOT, SRADDT) :

Projet qui s'inscrit dans le cadre des politiques prioritaires de la charte :

- Conforter la politique économique
- Valoriser le potentiel touristique en développant un thème fédérateur et en qualifiant les offres du territoire
- Développer les politiques sociales et de service
- Développer une offre de loisirs familiale
- Préserver et valoriser le patrimoine
- Valoriser les espaces naturels et certains sites sensibles

Projet qui répond aux principes généraux d'application de la charte :

Maillage et accessibilité : améliorer l'accessibilité à un équipement de loisirs (handicapés...)

Coopération à l'échelle du Sud-Vendée : projet réalisé en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte dans le cadre d'une réflexion globale : recherche de complémentarité, implication des acteurs locaux (professionnels et associations liés au tourisme et à l'environnement)

Eco-responsabilité : Développement de liaisons douces

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

Valoriser et réaménager le site du lac de Chassenon afin de créer une station touristique multi-activités alliant tourisme vert et tourisme bleu :

- Répondre à la demande de loisirs exprimée par la population locale et satisfaire une demande de loisirs de proximité
- Donner une nouvelle attractivité au site
- Enrichir l'offre de loisirs existante et structurer cette offre dans une vision de complémentarité avec le site de Mervent et le Sud-Vendée
- Pérenniser l'activité du site et les emplois qui y sont liés

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Vendée-Sèvre-Autise

2.2- Localisation du projet : Xanton-Chassenon

2.3- Descriptif du projet financé :

Réhabilitation du site :

- Aménagement de la plage
- Construction d'un bâtiment pour l'accueil du public
- Réalisation d'un espace de détente et de loisirs
- Aménagements paysagers
- Aménagement du parking
- Signalétique de découverte de la faune et de la flore

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Mode de gestion non défini à ce jour

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
Emplois directs - 1/2 poste de direction - 1/2 poste de technicien polyvalent - 3 à 5 postes de saisonniers Emplois indirects - Développement des structures d'hébergement	Travaux paysagers et plantation de haies naturelles et indigènes. Création de sanitaires (toilettes sèches) Développement de liaisons douces avec le site de Mervent :	Aménagements adaptés aux personnes handicapées Tarifs adaptés

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
<ul style="list-style-type: none"> - Développement des commerces locaux - Développement d'animations et de manifestations par les acteurs locaux 	<ul style="list-style-type: none"> - A pied ou en vélo, aménagement de liaisons avec les circuits existants - Traversée du lac en bateau à moteur électrique Utilisation de matériel répondant aux normes NF - Utilisation de produits certifiés ou bénéficiant d'un label environnement - Eclairage basse consommation - Récupération des eaux de pluie pour arrosage et sanitaire 	

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/07/2010	01/09/2012
Phase de travaux :	01/10/2012	01/07/2013
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :		

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 08/04/2012

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement:

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRACTUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Frais de maîtrise d'oeuvre	65 265€		Région (contrat)	343 735€	45 %
Achat terrains	5 000€		Département (autre)	105 250€	14 %
Travaux	698 425€		Maître d'ouvrage	319 705€	42 %
Total	768 690€			768 690€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

Ordre	Indicateur	Valeur
1	Agenda 22	oui

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
Florence VERGER	Directrice générale des services	02 51 50 48 80	direction@cc-vsa.com

Action 15 : CREATION MAISON DE SANTE - CC VENDEE-SEVRE-AUTISE

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire(Charter, SCOT, SRADDT) :

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une des politiques prioritaires de la charte de territoire :
 Développer et articuler nos politiques sociales et de services.
 Il concerne plus particulièrement l'axe 6 : Mettre en place une politique globale de la santé.
 Le projet répond également aux principes d'application transversaux de la charte de territoire :
 - Maillage et accessibilité
 Promouvoir la complémentarité des équipements, conforter l'offre de proximité
 - Coopération à l'échelle du Sud-Vendée et l'implication des acteurs locaux
 Une réflexion sera engagée avec les Communautés de Communes du Sud-Vendée
 Les professionnels de santé seront associés aux différentes étapes du projet

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

La Communauté de Communes est un territoire rural à la démographie dynamique. Elle connaît à la fois une augmentation et un vieillissement de sa population qui compte près de 16 000 habitants.
 Le territoire comprend 9 médecins généralistes, 10 kinésithérapeutes, 4 infirmiers et 1 dentiste en 2012.
 9 communes sur les 16 sont classées en "zone intermédiaire" par l'ARS dans l'arrêté relatif à la définition des zones de mise en oeuvre des mesures destinées à favoriser une meilleure répartition géographique des professionnels de santé dans la région des Pays de la Loire.
 La Communauté de Communes souhaite intervenir afin d'enrayer la désertification médicale sur son territoire. La réalisation d'une maison de santé pluridisciplinaire permettrait de maintenir une offre de soin de qualité et de contribuer au maillage du territoire.
 Afin d'identifier les besoins, une étude va être lancée fin 2012 en partenariat avec les Communauté de Communes limitrophes.
 Cette étude aura pour objectif de connaître l'état de santé des habitants, l'offre de services de santé, l'accessibilité des services de santé. Cet état des lieux permettra de déterminer des pistes d'actions pour un projet de santé sur le territoire.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Vendée-Sèvre-Autise

2.2- Localisation du projet : Intercommunale

2.3- Descriptif du projet financé :

Construction d'un bâtiment comprenant plusieurs cabinets de consultation, une salle d'accueil et une salle de réunion.
 La réalisation d'un logement sera également étudiée pour accueillir un stagiaire ou un médecin remplaçant.
 Un ou deux cabinets médicaux satellites pourront également être aménagés dans les communes voisines en fonction des besoins qui seront déterminés par l'étude santé.
 Le lieu n'est pas encore déterminé, il dépendra des résultats de l'étude santé.

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Location de l'équipement aux professionnels de santé.

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
Dynamiser la vie d'une commune et du commerce local en maintenant ou en développant les services aux personnes.	Consommation énergétique globale max = 88kW/m ² /an. Critères environnementaux : 1/6/3/5/7	Possibilité de mise en place de la télémédecine Faciliter l'accès aux soins Diversifier l'offre de soins Accessibilité handicapés

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/03/2013	01/12/2015
Phase de travaux :	01/01/2016	30/12/2016
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/12/2015	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 01/03/2013

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement:

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRACTUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Maîtrise d'oeuvre	60 000€		Autres - Région hors contrat Santé publique	125 000€	18 %
Etudes	10 000€		Région (contrat)	338 018€	48 %
Travaux	580 018€		Département (autre)	50 000€	7 %
Equipements	50 000€		Maître d'ouvrage	187 000€	27 %
Total	700 018€			700 018€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

Ordre	Indicateur	Valeur
1	Agenda 22	oui

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
Florence VERGER	Directrice Générale des Services	02 51 50 48 80	direction@cc-vsa.com

**Action 16 : AMENAGEMENT DE LA PISCINE OCEANIDE
INTERCOMMUNALE DE FONTENAY LE COMTE**

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire (Chartes, SCOT, SRADDT) :

Développer l'offre de pratiques sportives.

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

Répondre à une attente forte de la population.

Offrir une meilleure qualité de service et un confort d'utilisation supérieur à nos abonnés et usagers.

Augmenter la capacité d'accueil des locaux et des équipements.

Dynamiser l'offre et la qualité des loisirs sur notre territoire.

Accroître l'attractivité et le dynamisme de notre établissement, afin de fidéliser la population de nos communes, et plus largement du Sud Vendée.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Communauté de communes de Fontenay le Comte

2.2- Localisation du projet : Fontenay-le-Comte

2.3- Descriptif du projet financé :

Aménagement de l'accueil:

- modifier la borne d'accueil pour être plus au contact du public et la rendre plus fonctionnelle pour l'hôtesse d'accueil.

- mise en place de caissons acoustiques pour éliminer les fortes nuisances sonores de ce lieu.

- pose d'un revêtement mural acoustique et réfection des peintures et menuiseries.

Relooking de l'enceinte des bassins:

- réfection des peintures murales avec changement de couleurs.

Extension de l'espace détente

- Doublement de la surface au sol.

- Remplacement des équipements (sauna et hammam) par des matériels neufs, innovants et plus spacieux.

- Installation d'un SPA en complément du jacuzzi.

- Mise en place d'un espace solarium et détente.

Construction de 2 bureaux administratifs pour le directeur et son assistante.

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

En régie

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
14,5 emplois. Projet d'extension peut permettre la création de 0,5 ETP supplémentaire.	- Extension de la performance énergétique. - Insertion paysagère de l'extension.	Amélioration des conditions adaptées à l'accueil du public (scolaires, associatifs, grand public, centres de loisirs).

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	21/10/2013	06/02/2015
Phase de travaux :	27/04/2015	18/12/2015
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/09/2015	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 08/04/2012

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement:

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRACTUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
TRAVAUX	323 000€		Région (contrat)	258 400€	80 %
			Maître d'ouvrage	64 600€	20 %
Total	323 000€			323 000€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

- satisfaction de la population. - Augmentation de la fréquentation. - Fidélisation des abonnés. - Meilleure attractivité du site.

Ordre	Indicateur	Valeur
1	Agenda 22	non

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
Joël GIRAUD	Vice-Président		
Philippe BREMAUD	Directeur Piscine Océanide	02 51 00 05 21	oceanide5@wanadoo.fr

Action 18 : CONSTRUCTION D'UNE ANTENNE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL - SAINT HILAIRE DU BOIS

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire (Chartes, SCOT, SRADDT) :

Développer et articuler les politiques sociales et de services et plus particulièrement l'objectif "densifier et qualifier l'offre de services pour l'enfance jeunesse"

Construction d'un bâtiment selon des critères d'efficacité énergétique et utilisant les énergies renouvelables.

Implication des différents acteurs : les familles, les partenaires institutionnels et notamment la caisse d'allocations familiales.

L'accueil de loisirs est en essor constant. Pour faire face à cette problématique, la Communauté de Communes a décidé la construction de nouveaux locaux à Sainte Hermine et d'une antenne sur le sud du territoire à Sainte Gemme la Plaine. Malgré ces investissements, le nord de la Communauté de Communes ne bénéficie pas d'un accès aisé au service.

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

La population de la Communauté de Communes est en constante évolution depuis 1999, elle est arrêtée pour 2012 à 10 789 habitants.

L'implantation de cette deuxième antenne de l'accueil de loisirs intercommunal est prévue sur la Commune de la Caillère Saint Hilaire à Saint Hilaire du Bois. Cette construction permettra de répondre aux besoins de garde des enfants de 3 à 16 ans sur la partie nord de notre territoire.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Pays de Sainte Hermine

2.2- Localisation du projet : La Caillère-Saint-Hilaire

2.3- Descriptif du projet financé :

Construction d'une antenne de l'accueil de loisirs intercommunal sur la Commune de la Caillère Saint Hilaire à Saint Hilaire du Bois. Elle sera située sur un terrain jouxtant le terrain de football. La situation géographique permet de desservir aisément les Communes de la Caillère Saint Hilaire, la Jaudonnière et Saint Martin Lars en Sainte Hermine. Futurs locaux de l'antenne de l'accueil de loisirs : bâtiment neuf, d'une superficie de 400 m² avec une capacité d'accueil de 50 enfants. Bâtiment basse consommation. Tranche d'âge des enfants accueillis : 3 à 16 ans. Période d'ouverture : petites vacances scolaires, mercredi et période estivale.

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Structure gérée en régie par la Communauté de Communes du pays de Sainte Hermine.

Equipe d'animation : agents permanents de la Communauté de Communes.

Cette équipe est complétée par des animateurs contractuels sur les périodes de vacances scolaires et la période estivale.

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
La collectivité a déjà réalisé le recrutement des animateurs permanents pour faire face à l'évolution constante de nos effectifs. Les temps partiels de certains animateurs titulaires sont complétés par leur emploi à la Commune de Sainte Hermine sur le temps péri scolaire. La prise en compte du développement économique de Sainte Hermine et du sud du territoire a été réalisé dans le cadre de la construction de nouveaux	La Communauté de Communes attache une grande importance à la prise en compte de la problématique environnementale et souhaite réaliser des locaux répondant à des critères d'éco conditionnalité. Ce bâtiment sera basse consommation. Une étude énergétique sera réalisée préalablement au lancement des travaux. Ce bâtiment étant destiné à accueillir les	La tarification de l'accueil de loisirs tient compte du quotient familial et donc des revenus des usagers. Les élus ont fait le choix d'une tarification avec sept tranches de revenus permettant ainsi un large accès au service. L'accueil d'enfants handicapés : cette problématique est déjà prise en compte par notre équipe d'animation qui a notamment travaillé avec la DDSC sur des actions de sensibilisation des enfants à la différence. Les animateurs

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
locaux pour l'accueil de loisirs. Ce projet doit permettre de prendre en compte le développement du nord de la Communauté de Communes.	générations futures, il semble primordial à la Collectivité de mettre l'accent sur la prise en compte des incidences environnementales.	étaient particulièrement motivés car ils ont déjà été plusieurs fois en situation d'accueil d'enfants présentant des handicaps.

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	29/01/2013	01/12/2013
Phase de travaux :	29/01/2014	29/01/2015
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/12/2013	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp):

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement:

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRACTUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
construction	510 000€		Région (contrat)	364 380€	59 %
maitrise d'oeuvre - études	62 000€		Autres - CAF	120 000€	19 %
voirie	50 000€		Maître d'ouvrage	137 620€	22 %
Total	622 000€			622 000€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

Evolution des effectifs et de la fréquentation de l'antenne de l'accueil de loisirs. Enquête auprès des utilisateurs du service. Répartition de la population en fonction des tranches tarifaires.

Ordre	Indicateur	Valeur
1	Agenda 22	oui

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
Norbert BARBARIT	Président	0251978942	cc.ste.hermine.dgs@orange.fr
Sandrine MOUSSET	DGS	0251978942	cc.ste.hermine.dgs@orange.fr

SUD VENDÉE - Nouveau contrat régional 2013-2016 - avenant

Action 19 : REVALORISATION DU SITE DE "POÊLE FEU" - LA REORTHE

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire(Charter, SCOT, SRADDT) :

Objectif 12 : mieux gérer et valoriser les grands espaces naturels et certains sites sensibles.

Permettre une valorisation de cet espace.

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

La revalorisation du site de poêle feu sur la Commune de la Réorthe permettra d'apporter une réponse à cette friche industrielle qui dénature un espace naturel situé à proximité de la rivière du Lay.

Sensibilisation de la population aux espaces naturels.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Pays de Sainte Hermine

2.2- Localisation du projet : Intercommunale

2.3- Descriptif du projet financé :

Démolition d'un ensemble industriel à l'abandon sur le territoire de la Commune de la Réorthe.

Ce site accueillait une minoterie et plusieurs habitations qui sont aujourd'hui en ruines. L'espace est désormais envahi par la végétation.

Valorisation de cet espace naturel aux abords de la rivière "le Lay". Le site sera mis en espaces verts et sera accessible à la population. Ainsi, cet espace qui est en continuité de la zone naturelle du Lay sera de nouveau ouvert au public.

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
Développement de l'économie locale par la valorisation du tourisme "vert" avec la mise en valeur des espaces à proximité de la rivière "le Lay" et du pôle touristique de l'Engraisserie, propriété de la Communauté de Communes du pays de Sainte Hermine.	Cette opération permettra de valoriser un espace naturel dénaturé par une friche industrielle.	Faciliter et sécuriser l'accès à cet espace naturel.

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	31/01/2013	31/12/2013
Phase de travaux :	31/01/2014	31/01/2015
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	31/01/2014	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 08/04/2012

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement:

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRACTUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
diagnostic	1 436€		Région (contrat)	150 000€	75 %
travaux préparatoires	11 960€		Maître d'ouvrage	50 000€	25 %

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
travaux de démolition	168 664€				
évacuation gravats	17 940€				
Total	200 000€			200 000€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

Ordre	Indicateur	Valeur
1	Agenda 22	non

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
Norbert BARBARIT	Président	0251978942	cc.ste.hermine.dgs@orange.fr
Sandrine MOUSSET	DGS	0251978942	cc.ste.hermine.dgs@orange.fr

**Action 20 : AMENAGEMENT DES SENTIERS PEDESTRES :
AMELIORATION DE L'EXISTANT ET MISE EN OEUVRE DE
LIAISONS ENTRE LES COMMUNES - CC PAYS DE STE HERMINE**

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire(Chartes, SCOT, SRADDT) :

Objectif 4 : mieux valoriser le potentiel touristique en développant quelques thèmes fédérateurs et en qualifiant les offres du territoire

Objectif 12 : mieux gérer et valoriser les grands espaces naturels et certains sites sensibles

Permettre une valorisation de ces espaces

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

L'aménagement des sentiers pédestres sur le territoire de la Communauté de Communes est une compétence exercée depuis plusieurs années par l'intercommunalité. Un certain nombre de sentiers pédestres ont été aménagés et leur entretien est confié aux services de la Communauté de Communes. Des plaquettes ont été élaborées pour permettre aux usagers de découvrir ces sentiers.

L'objectif de cette action est d'aménager et d'améliorer les sentiers existants et de créer de nouvelles liaisons entre les Communes de notre territoire.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Pays de Sainte Hermine

2.2- Localisation du projet : Intercommunale

2.3- Descriptif du projet financé :

Aménagement et mise en valeur des sentiers pédestres existants sur la Communauté de Communes.

Création de nouvelles liaisons entre les Communes.

Mise en valeur de zones boisées au nord du territoire de la Communauté de Communes, notamment sur la Caillère Saint Hilaire et Saint Martin Lars en Sainte Hermine.

Mise en place d'une nouvelle signalétique sur l'ensemble de nos sentiers.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Schéma Départemental des Sentiers Pédestres.

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
Développement de l'économie locale par la valorisation du tourisme "vert" en lien notamment avec l'office de tourisme intercommunal et le pôle touristique de l'Engraisserie propriété de la Communauté de Communes du pays de Sainte Hermine.	Valorisation des espaces naturels du territoire de la Communauté de Communes.	Aménagement des sentiers et des passerelles afin de faciliter et de sécuriser l'accès à ces espaces.

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	30/06/2013	30/06/2014
Phase de travaux :	01/07/2014	01/07/2015
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	30/06/2014	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp):

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement:

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRACTUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Aménagement	250 836€		Région (contrat)	173 510€	69 %
			Maître d'ouvrage	77 326€	31 %
Total	250 836€			250 836€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

Ordre	Indicateur	Valeur
1	Agenda 22	non

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
Norbert BARBARIT	Président	0251978942	cc.ste.hermine.dgs@orange.fr
Sandrine MOUSSET	DGS	0251978942	cc.ste.hermine.dgs@orange.fr

Action 21 : RENOVATION D'UNE SALLE OMNISPORTS DE L'HERMENAULT

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire(Charter, SCOT, SRADDT) :

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

Le canton de l'Hermenault qui dénombre une population de 9411 habitants possède sur son territoire deux salle omnisports; l'une située à l'Hermenault et l'autre dans la commune de Nalliers. La première salle est implantée sur le territoire du chef lieu de canton située à plus de 15 kms de la ville centre de Fontenay le comte qui elle, est naturellement équipée de plusieurs salles omnisports de part l'implantation de trois collèges et trois lycées.

De ce fait, la population de jeunes sportifs de notre canton réclame sur son territoire des équipements sportifs modernes, adaptés à la pratique de l'ensemble des sports de salle et correctement répartis sur celui-ci. Hors, les équipements actuels semblent bien répartis mais celui de l'Hermenault est obsolète et nécessite d'être complètement rénové et mise aux normes.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays de l'Hermenault

2.2- Localisation du projet : L'Hermenault

2.3- Descriptif du projet financé :

La salle omnisports date des années 80. Agée de 30 ans, cet équipement nécessite d'être entièrement rénové bien que l'espace réservé à la pratique des sports réponde aux normes actuelles en terme de surfaces disponibles.

La distribution des espaces se décompose en trois parties principales:

* La salle de sports avec ses vestiaires,

* Le dojo

* Les sanitaires de l'ancien camping.

Le projet de rénovation s'entend pour:

- L'exécution d'une isolation générale, sachant que le bâtiment est mal isolé.

- Les équipements sanitaires et le matériel de chauffage sont inadaptés, et ne répondent plus aux normes actuelles.

- Pour l'installation électrique qui doit être complètement revue ainsi que les moyens permettant aux personnes en situation d'handicap d'y accéder.

- La toiture en fibrociment amiantée , est a déconstruire et devra être remplacée par un complexe plaques métalliques isolantes et phoniques.

- L'ensemble des menuiseries extérieures, en bois, à simple vitrage, est à changer.

PROGRAMME DES TRAVAUX

L'ensemble des travaux est orienté sur trois axes:

-La remise en état et la réadaptation aux besoins du moment,

-La remise aux normes

-Les économies d'énergie

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

La gestion de l'équipement en matière d'entraînements et d'organisation de compétitions sera assurée par l'UESH.

L'UESH regroupe l'ensemble des associations sportives utilisatrices de la salle omnisports. Les dépenses de fonctionnement seront prises en charge par la Communauté de Communes ainsi que les travaux d'entretien.

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
Par définition, une salle omnisports n'est pas de nature à favoriser le développement économique d'un	RT 2010 La rénovation générale du bâtiment doit avoir comme objectif	Le sport est un ensemble d'exercices, le plus souvent physiques, se pratiquant sous forme de jeux individuels ou

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
<p>territoire. Elle est nécessaire pour la réalisation d'activités sportives et de ce fait s'impose comme un véritable lien social entre les générations.</p>	<p>la conformité à la RT 2010, même si, aujourd'hui la RT 2005 doit être l'objectif a minima de tout projet. Dans ce cadre, et en prenant en compte les solutions techniques citées dans le chapitre remise en état, la démarche en terme d'isolation du bâtiment devra être parachevée par l'isolation des zones vestiaires/sanitaires. Pour cette zone, il est envisagé une isolation par l'extérieur, permettant de résoudre l'ensemble des ponts thermiques, sans diminuer la taille utile desdits vestiaires dans le cadre du projet. Cette solution permet de plus, dans le cadre du remplacement des menuiseries, de venir les disposer en applique sur la paroi extérieure, afin de parfaire l'enveloppe isolante.</p> <p>La Couverture en fibrociment, vétuste et très peu étanche à l'air, devra être déposée pour être remplacée par un complexe isolé autoporteur, permettant de limiter les surcharges sur la charpente qui, dans la zone vestiaires, pourrait vite s'avérer sous dimensionnée. Ce complexe prendrait place jusqu'au nouveau parement isolant extérieur en façade, permettant de s'affranchir d'une parfaite étanchéité à l'air, sans rupture thermique même dans pour les zones d'égouts de la toiture. De plus, le remplacement du fibrociment est obligatoire dans le cas d'une récupération des eaux pluviales, en vertu de l'arrêté d'Août 2008.</p> <p>Les menuiseries hautes de la salle de sports seront remplacées par du polycarbonate alvéolaire présentant le triple intérêt:</p> <ul style="list-style-type: none"> ç d'un bon éclairement, ç d'une bonne isolation thermique, 	<p>collectifs pouvant donner lieu à des compétitions.</p> <p>Le sport est un phénomène quasi universel dans le temps et dans l'espace humain.</p> <p>Le sport rassemble les gens, que ce soit comme participants ou spectateurs. Comme une activité de loisir, il est également bon pour la santé, tant physique que mentale. Il est nécessaire d'être en forme et d'avoir un organisme en bonne santé pour avoir un «esprit clair». Le sport est une pratique qui permet aux hommes et aux femmes quel que soit leur âge de se retrouver pour assouvir une passion commune.</p> <p>Le sport est de ce fait un catalyseur d'énergie et un véritable lien social.</p>

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
	<p>ç d'une surcharge négligeable sur la structure existante</p> <p>Il est à noter que ces nouveaux polycarbonates ont considérablement augmentés leur capacité de résistance aux UV.</p> <p>III - Les économies d'énergie</p> <p>Après avoir rendu le bâtiment, dans sa peau extérieure, très étanche à l'air et performant quant à l'isolation, doit être pris en compte les besoins en énergie, chauffage et eau chaude sanitaire notamment, et ce avec une notion de planning quotidien ou hebdomadaire de consommation. En effet, l'utilisation ponctuelle de tout ou partie du bâtiment doit amener à une gestion "intelligente" des moyens de mise à bonne température.</p> <p>Il ne s'agit pas là d'une salle des fêtes ou autre magasin ou maison de retraite, et les besoins en élévation de température sont liés à l'activité sportive. A l'instar du chauffage soufflant existant dans le dojo, il semble que la possibilité d'une légère remontée en température, dans la salle, avant le démarrage d'une activité, peut être considérée comme suffisante. Il pourra donc être étudié des solutions par ventiloconvection, permettant une mise en température rapide, pilotée par un programmeur électronique. Cette programmation réduira ainsi le temps d'utilisation du chauffage et donc la facture énergétique.</p> <p>Le chauffage des vestiaires pourra se faire par la mise en place d'une VMC double flux, à haut rendement</p>	

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
	<p>énergétique, permettant une ventilation permanente, ceci afin de maintenir une qualité d'air optimale à tout moment, tout en limitant la consommation d'énergie et sans abaisser en hiver la température intérieure des locaux, l'air extrait restituant ses calories à l'air entrant. Un système de radiants électriques, associés, eux aussi, à un pilotage par programmation électronique, complétera l'installation.</p> <p>Les besoins en ECS peuvent être importants, à l'issue des matches et des entraînements par équipe en particulier. Dans le cadre du remplacement de la couverture, la mise en place d'un chauffe eau solaire paraît tout à fait indiquée. Son volume sera déterminé en fonction d'une fréquentation possible qui restera à affiner, l'hypothèse retenue à ce jour étant une capacité de 2000 litres.</p>	

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/09/2012	31/10/2012
Phase de travaux :	01/11/2012	31/07/2013
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	26/04/2013	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 08/04/2012

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement:

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRACTUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
travaux	730 700€		Région (contrat)	339 702€	41 %
architecte	55 000€		Etat	156 000€	19 %
Bureaux d'études	10 000€		Département (autre)	76 500€	9 %
aménagement extérieur	25 000€		Maître d'ouvrage	248 498€	30 %
Total	820 700€			820 700€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

Ordre	Indicateur	Valeur
1	Agenda 22	oui

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
Mr SARLOT Joël	Président	0251001776	cc-hermenault@wanadoo.fr

**Action 22 : AMENAGEMENT DE L'ESPACE
AQUATIQUE INTERCOMMUNAL - LA CHÂTAIGNERAIE**

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire (Chartes, SCOT, SRADDT) :

Le projet a pour objectif de proposer à toute la population et en particulier aux scolaires, l'amélioration du service de natation existant.

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

Permettre pour les 19 communes du territoire sur un site central :

- l'apprentissage de la natation pour les écoles élémentaires, et les collèves
- le loisir pour le public

sur une période d'ouverture plus large que celle connue actuellement (juin-août)

Construite en 1969, ouverte en 1970, la piscine intercommunale est un équipement ouvert au public de juin à septembre. Les scolaires y font l'apprentissage de la natation en mai et juin.

L'équipement actuel présente un certain nombre de carences, voire de dysfonctionnements :

- Les installations techniques sont vétustes et doivent être remises aux normes
- Les équipements sont inaccessibles aux personnes à mobilité réduite,
- . Les coûts de fonctionnement sont élevés.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du pays de la Chataigneraie

2.2- Localisation du projet : La Châtaigneraie

2.3- Descriptif du projet financé :

- hall d'accueil (réaménagement)

convivialité et personnalisation de l'accueil.

- L'attente des baigneurs et visiteurs doit se faire dans de bonnes conditions de confort, surtout en période de forte affluence.

La capacité d'accueil doit permettre de gérer la présence simultanée de 90 personnes pendant le temps scolaire (équivalent à 3 classes).

- La banque d'accueil sera conviviale pour les usagers (information, billetterie et contrôle des entrées, remise / réception des paniers), et accessible tout en assurant une certaine "protection" des personnels.

– Vestiaires du personnel (création)

Les vestiaires du personnel avec douches (hommes et femmes) doivent être créés. Ils sont réservés exclusivement au personnel administratif et de service. Ils sont en liaison avec le hall d'accueil. Et doivent permettre le déshabillage et le stockage en toute sécurité des affaires personnelles.

– Vestiaires du public (création de vestiaires handicapés)

Il s'agit de la zone qui permet le passage du secteur pieds chaussés au secteur pieds nus. Le circuit actuel conduit les baigneurs du hall d'accueil vers les vestiaires et le retour vers l'accueil pour le dépôt des paniers d'effets vestimentaires.

Il peut être amélioré dans le cadre de la restructuration éventuelle des cheminements avec le réaménagement du hall.

Les vestiaires doivent être à la fois agréables, pratiques, confortables et adaptés à toutes les catégories d'usagers.

Cet aspect est un élément déterminant pour l'attractivité de la piscine, notamment pour les adultes sensibles à la propreté et à l'hygiène des locaux.

-Vestiaires individuels mixtes (création de vestiaires handicapés)

Le nombre de cabines individuelles est établi en fonction de la fréquentation (15). Il sera prévu une cabine familiale plus spacieuse par vestiaire. Celles-ci peuvent également servir de cabines pour les personnes handicapées. Elles sont très utiles en période de forte affluence et appréciées par les familles.

- Vestiaires collectifs.

Les vestiaires collectifs sont conçus pour recevoir 2 classes.

La mise en place d'un équipement permettant d'assurer le change des bébés dans des conditions de confort satisfaisantes sera envisagé.

- Zone « pieds mouillés »

Traitement du sol pour le rendre moins glissant. Les pentes de pédiluve et des plages des bassins seront corrigées et éventuellement adaptées aux passages des personnes à mobilité réduite selon les dispositions applicables en matière d'accessibilité.

- Bassins et plages

Les joints des bassins et les plages doivent être rénovés. On examinera en option la possibilité d'intégrer la pataugeoire dans une extension du bassin d'apprentissage, pour faciliter la surveillance et supprimer le circuit d'alimentation de la pataugeoire actuelle.

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Le projet sera mené sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes, avec l'appui d'un maître d'œuvre, en lien avec les représentants des utilisateurs : écoles, associations sportives.

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
<p>La réhabilitation de l'équipement aquatique est, de manière générale, un facteur d'attractivité pour attirer de la population sur le territoire.</p>	<p>Il sera possible de baisser les consommations d'eau en réalisant les travaux de conformité concernant l'hydraulicité (filtrations, ...).</p> <p>-Les économies réalisées concerneront, en plus de l'eau, le chauffage (remise à niveau) et les réactifs.</p> <p>-La communauté de communes souhaite que la couverture mobile des bassins soit étudiée : selon la faisabilité technique (étude de sol et de structures) et les surfaces de plan d'eau nécessaires pour satisfaire la population.</p> <p>Cet couverture permettrait une ouverture en saison intermédiaire (mai/juin et éventuellement septembre) pour réaliser les cours de natation scolaire à l'abri du vent et de la pluie.</p> <p>- Le mode de chauffage de l'eau sera étudiée pour imaginer une alternative ou un complément aux énergies utilisées.</p>	<p>L'équipement sera un outil favorisant l'égal accès de tous au service piscine, avec la reconnaissance de la diversité de la population (intégration des prescriptions accessibilité).</p> <p>Il sera, au travers du développement de l'activité sportive, un vecteur d'autonomie et le développement personnel et familial.</p> <p>-Cet équipement devra ainsi répondre aux besoins parfois contradictoires des différents types d'usagers que sont les scolaires, les clubs et le public et, dans cette dernière catégorie : les adultes, les adolescents, les seniors, les familles, les bébés nageurs ...</p> <p>-La polyvalence des plans d'eau est souhaitable pour, d'une part, ne pas «bloquer» les plans d'eau sur un seul usage et d'autre part, limiter les surfaces de bassins et de plages correspondants. La polyvalence des plans d'eau favorise donc une meilleure rentabilité de l'équipement.</p> <p>- Accessibilité</p> <p>Un audit d'accessibilité a été réalisé</p> <p>La difficulté principale réside dans la suppression de l'obstacle des niveaux différents entre l'entrée et les vestiaires et entre les vestiaires et les plages. Le diagnostic accessibilité a préconisé diverses solutions.</p>

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/09/2012	01/09/2013
Phase de travaux :	01/09/2013	01/05/2014
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :		

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 01/07/2012

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement:

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRACTUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
études	150 000€		Région (contrat)	1 160 568€	61 %
travaux (bâtiment)	600 000€		Département (autre)	286 513€	15 %
travaux (bassins et installations techniques)	650 000€		Maître d'ouvrage	452 919€	24 %
travaux (couverture et accessoires)	500 000€				
Total	1 900 000€			1 900 000€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

Ordre	Indicateur	Valeur
1	Agenda 22	oui

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
M. Eric RAMBAUD	Président de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie		

Action 23 : FONCTIONNEMENT ET ANIMATION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE SUD VENDEE

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire(Chartes, SCOT, SRADDT) :

.

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

Action transversale pour les 5 Communautés de Communes :

Cette action s'appuie sur la Charte de Territoire définissant les grandes orientations de développement et d'aménagement du territoire Sud Vendée. Elle s'applique sur les 11 principes transversaux.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : SYNDICAT MIXTE FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT

2.2- Localisation du projet : Intercommunale

2.3- Descriptif du projet financé :

Suivant les dispositions législatives et les orientations en faveur du territoire, l'animation du Conseil de Développement du Territoire Sud Vendée s'assure d'installer une dynamique de travail et d'apporter sa contribution à l'action du Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement

- Animation du Conseil de Développement du Territoire sud Vendée :

. organisation et planification des réunions

. animation et développement d'échanges et des partenaires

. contributions...

– Le CDTSV suivra la fin du CTU qui se termine et apportera sa contribution au prochain NCR.

- Modification du règlement intérieur pour la création d'un conseil d'administration et éventuellement d'un toilettage de ce règlement.

- Mise à jour de la Charte de Territoire

- Passage éventuel en association

- Participation à la Coordination Nationale des Conseils de Développement

– Le CDTSV poursuivra ses participations aux actions auxquelles il est convié : Syndicat mixte, Région (assises régionales, horizon 2040...), CESER (réunion des CDD), Communautés de Communes (commissions....) en fonction des disponibilités de ses membres.

– Le CDTSV arrêtera par commission les sujets de réflexions en cours ou à venir des groupes de travail désignés, qui pourront constituer des ateliers transversaux.

Soit:

Commission environnement- énergie et transports : problème de l'eau, patrimoine bâti, valorisation des déchets....

Commission solidarités humaines et territoriales : déplacements, santé (désertification, prévention), sports et culture....

Commission économie - emploi : stratégie économique, tourisme, agriculture, emploi formation...

– Le CDTSV confortera le groupe de travail Territoire (en transversalité) en vue de sa participation (attendue) à l'élaboration d'un SCOT en Sud Vendée d'une part, et d'autre part, suite à son séminaire sur "Un ensemble métropolitain?" poursuivra ses réflexions en collaboration avec les Communautés d'Agglomérations de Niort et La Rochelle, les Pays d'Aunis, Né de la Mer et Rochefortais.

– Le CDTSV poursuivra sa communication : blog, fiches « Débattons en Sud Vendée », lettre interne, réunions publiques....

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

1 animateur par contrat de prestation :

Accompagnement du Bureau du Conseil de Développement du Territoire Sud Vendée dans la planification de son programme de travail et dans la formalisation de ses contributions,

Accompagnement des groupes de travail et ateliers dans la synthèse et la valorisation de leurs travaux.

Force de proposition dans l'animation du Conseil de Développement du Territoire Sud Vendée

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
.	.	.

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/04/2012	31/12/2016
Phase de travaux :		
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :		

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 08/04/2012

Date de délibération du maitre d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement:

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRACTUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
ANIMATION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT	65 000€		Région (contrat)	68 000€	80 %
FRAIS DE MISSION	4 000€		Maître d'ouvrage	17 000€	20 %
FRAIS DIVERS	16 000€				
Total	85 000€			85 000€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
ISABELLE NAROLLES	COORDINATION DU SM FSVD	0963633741	smctusv@orange.fr

SUD VENDÉE - Nouveau contrat régional 2013-2016 - avenant

Action 24 : FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT MIXTE FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire(Charter, SCOT, SRADDT) :

.

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

Action transversale pour les 5 Communautés de Communes :

- Coordination et gestion administrative, financière et technique du Syndicat Mixte
- Formation
- Centre de ressources pour la diffusion des informations des différents acteurs

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : SYNDICAT MIXTE FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT

2.2- Localisation du projet : Intercommunale

2.3- Descriptif du projet financé :

Dans le respect des statuts des Communautés de Communes adhérentes, le Syndicat Mixte a pour objet d'exercer les activités d'études, d'animation, de coordination et de contractualisation nécessaires à la mise en œuvre de la Charte de Territoire ;

Il soutient auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire les actions et projets proposés par chaque Communauté de Communes dans le cadre des contrats régionaux et de la Charte de Territoire ;

Il conduit des réflexions, des études ou toutes démarches nécessaires à la définition des futurs projets et à leur mise en œuvre sur les politiques d'aménagement et de développement du territoire et figurants sur la Charte de Territoire ;

Il assure l'élaboration, la validation, le suivi technique et financier de l'exécution des programmes d'actions et de projets des contrats régionaux dont il est le chef de file ;

Il pilote la clôture des contrats régionaux et coordonne la production du rapport de solde et l'évaluation des programmes d'actions ;

Il assure un rôle de fédérateur, de coordinateur et de mise en cohérence des initiatives locales, d'animation et de mise en réseau et de conseil dans le cadre des contrats régionaux ;

Il est le relais privilégié de la Région auprès des Maîtres d'Ouvrage

Il a vocation à être un lieu privilégié de partenariat, de concertation, de coordination et d'animation des initiatives en faveur du développement de son territoire ;

Le Syndicat Mixte n'a pas vocation à se substituer aux domaines de compétences de ses partenaires. Toutefois, pour des opérations présentant un intérêt pour le territoire, le Syndicat et les collectivités ou leurs regroupements pourront, selon les circonstances, s'accorder sur la mise en œuvre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée ou une convention. Cette procédure exceptionnelle ne pourra être engagée qu'à la demande expresse d'une ou plusieurs collectivités constituantes et votée par le Comité Syndical.

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

1 TP : Administratif : Coordination, gestion administrative financière et technique du SM FSVD

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
.	.	.

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/01/2012	31/12/2016

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase de travaux :		
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :		

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 08/04/2012

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement:

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRACTUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
DEPENSES DE PERSONNEL (salaires, charges, formations, assurances...)		150 000€	Région (contrat)	120 000€	80 %
			Maître d'ouvrage	30 000€	20 %
Total		150 000€		150 000€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
ISABELLE NAROLLES	COORDINATION DU SM FSVD	0963633741	smctusv@orange.fr

**Action 25 : IMPLANTATION DE PANNEAUX "COMMUNE
DU PARC NATUREL REGIONAL DU MARAIS POITEVIN"**

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire(Chartes, SCOT, SRADDT) :

Les axes de réflexion de cette action s'appuient sur :

- le règlement régional des Pays de la Loire qui définit les priorités suivantes

* l'économie, l'emploi, la formation

* les solidarités humaines et territoriales

* les mobilités et l'environnement

* les projets structurants pour le territoire

* le financement de l'opération par d'autres collectivités territoriales

* le mode de gestion de l'activité et le financement du fonctionnement de l'activité par d'autres collectivités

* l'ouverture de l'établissement à des publics extra-communaux et tarification des activités

- les orientations générales des Parcs naturels régionaux, conformément au R133-1 du code de l'environnement déclinées de la manière suivante :

* la protection des paysages, du patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée

* la contribution à l'aménagement du territoire

* la contribution au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie

* la contribution au développement de l'accueil, l'éducation et l'information au public

* la réalisation d'actions expérimentales ou exemplaires

- les orientations déclinées dans la charte du Parc naturel régional du Marais poitevin qui s'orientent autour de trois axes

* un territoire dynamique

* un territoire préservé

* un territoire partagé

- les priorités retenues pour flécher la bonification Marais poitevin qui se caractérisent comme suit

* la mise en œuvre d'une signature Parc naturel régional du territoire par l'implantation de panneaux de signalisation à l'entrée des communes, la mise en place et/ou harmonisation de la signalisation et micro-signalisation dans les communes, la mise en place et/ou harmonisation des panneaux d'information et de découverte des villages

* le développement, sécurisation, connexion et harmonisation des itinéraires de circulation douce

* dynamiser les activités de cœurs de bourgs et les services associés

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

L'intérêt du projet pour le territoire se décline de la manière suivante :

- mettre en valeur l'image du territoire et affirmer une signature « Marais poitevin »

- conforter l'appartenance des communes au PNR du Marais poitevin

- participer à l'attractivité des communes, et donc à leur développement

- améliorer la lisibilité du territoire Marais Poitevin pour les visiteurs

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : PARC INTERREGIONNAL DU MARAIS POITEVIN

2.2- Localisation du projet : Intercommunale

2.3- Descriptif du projet financé :

Localisation du projet :

Le projet est localisé dans le périmètre du Syndicat Mixte FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT au sein des communes labellisées « Parc Naturel Régional du Marais poitevin ». Sont concernées 22 communes: Mouzeuil Saint Martin, Le Langon, Auzay, Le Poiré sur Velluire, Fontenay le Comte, Chaix, Velluire, Montreuil, Fontaines, Doix, Saint Pierre le Vieux, Maillezais, Maillé, Nieul sur l'Autize, Oulmes, Bouillé Courdault, Liez, Saint Sigismond, Damvix, Benet, Le Mazeau, Vix

Descriptif technique :

La labellisation du Marais poitevin en Parc Naturel Régional le 20 mai 2014 formalise la reconnaissance de la richesse du patrimoine naturel de cet espace exceptionnel qui s'étend sur 93 communes. Compte-tenu de l'importance de sa superficie, de la diversité de ses paysages et de la difficulté de pouvoir appréhender le territoire dans sa globalité, le syndicat mixte a souhaité s'engager dans la mise en place d'une stratégie cohérente en matière de signalétique.

Dans ce contexte, le syndicat mixte souhaite pouvoir implanter, pour chaque commune adhérente, deux panneaux « commune du Parc naturel Régional du Marais poitevin » sur les sites choisis par les élus eux-mêmes.

Les objectifs de cette signalétique spécifique sont multiples :

- elle permet de mieux identifier l'appartenance des communes au PNR
- elle soutient la démarche des communes qui souhaitent que la labellisation de leur territoire soit la composante majeure de leur développement touristique
- elle permet d'envisager à moyen terme des retombées économiques

Esquisse du panneau :

Sur fond marron, ce panneau respecte les normes propres aux Parcs naturels régionaux et s'intègre harmonieusement à la signalétique implantée sur les routes communales et départementales.

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Le projet est conduit sous la maîtrise d'ouvrage du Parc Naturel Régional du Marais poitevin. Il est présenté à chaque commune pré-citée et validé en Conseil Municipal.

Chaque commune :

- choisit l'implantation de ses deux panneaux et transmet au maître d'ouvrage une carte de localisation avec les coordonnées GPS de l'implantation
- se positionne, par délibération, en faveur du projet et signe une délégation de maîtrise d'ouvrage temporaire au Parc
- devient propriétaire des panneaux de manière automatique à la réception du chantier (rétrocession)

L'animation du projet est assuré par les services du Parc Naturel Régional. Il comprend :

- la présentation du programme auprès de chaque commune
- le suivi administratif et financier
- la maîtrise d'oeuvre (suivi du chantier en lien avec les élus de chaque commune et le Service Route du Conseil Départemental de Vendée).

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
<p>Le projet contribue à l'amélioration de l'image de la commune en s'appuyant sur la notoriété « Marais poitevin ».</p> <p>De fait, la commune pourra développer son image touristique et augmenter le nombre de ses visiteurs... ce qui induira des retombées économiques</p> <p>Le maître d'ouvrage fera une commande groupée (pour tous les territoires concernés) ce qui engendrera des économies d'échelles et permettra une négociation des prix avec les entreprises retenues dans la cadre d'un appel d'offre (procédure adaptée).</p>	<p>Le projet a pour objectif de valoriser la seconde zone humide de France et sensibiliser les visiteurs et habitants à la richesse naturelle et patrimoniale de ce territoire aussi fragile que remarquable.</p>	<p>Le projet participe au développement de l'identité PNR sur un territoire de plus de 200 000 hectares peuplés de 195 000 habitants.</p> <p>Cette identification rejillira positivement à la cohésion sociale de ce vaste territoire.</p>

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/03/2015	30/09/2015
Phase de travaux :	02/11/2015	30/06/2015
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/06/2015	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 01/03/2015

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement: 15/01/2015

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRACTUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Achat et pose de panneaux PNR sur le SM Sud Vendée	21 000€		Région (contrat)	21 000€	80 %
Animation	5 250€		Maître d'ouvrage	5 250€	20 %
Total	26 250€			26 250€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Achat et pose de panneaux PNR sur le SYMPTAMM	11 000€		Région (contrat)	53 000€	46 %
Animation pg SYMPTAMM	2 750€		Département (autre)	21 000€	18 %
Achat et pose de panneaux PNR sur le Pays Baie de l'Aiguillon Luçon	21 000€		Département (autre)	18 000€	16 %
Animation pg SM BAL	5 250€		Maître d'ouvrage	23 000€	20 %
Achat et pose de panneaux PNR sur les communes de Charente Maritime	21 000€				
Animation pg 17	5 250€				
Achat et pose de panneaux PNR sur les communes des Deux Sèvres	18 000€				
Animation programme 79	4 500€				
Achat et pose de panneaux PNR sur le SM Sud Vendée	21 000€				
Animation du pg Sud Vendée	5 250€				
Total	115 000€			115 000€	100 %

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

- Indicateurs : * pose effective des panneaux * évaluation de la satisfaction du projet auprès des administrés de chaque commune * évolution de la fréquentation touristique de la commune

Ordre	Indicateur	Valeur
1	Agenda 22	non

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
Régis PASQUIER	Technicien PNR Marais poitevin	0251284114	r.pasquier@parc-marais-poitevin.fr

Action 26 : AMENAGEMENT DU PÔLE INNOVATION AUTOMOBILE SUD VENDEE (PIASV)

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire(Charter, SCOT, SRADDT) :

Politiques prioritaires : Conforter et qualifier nos politiques économiques et de l'emploi

Objectif 1 : Diversifier et qualifier l'offre foncière et immobilière

Politiques prioritaires : Préserver et valoriser nos patrimoines

Objectif 14 : Promouvoir l'émergence d'une politique énergétique cohérente à l'échelle du Pays et privilégiant les énergies renouvelables et la valorisation de nos ressources naturelles

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

La Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte a créé le Pôle Innovation Automobile Sud-Vendée (PIASV) en 2010 afin d'œuvrer pour la relance économique du territoire par l'innovation.

L'un des principaux objectifs est de proposer aux industriels du secteur de l'automobile, et plus largement de l'éco-mobilité, un équipement adapté et compétitif pour la réalisation d'essais industriels sur tout type de matériel roulant.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Communauté de communes de Fontenay le Comte

2.2- Localisation du projet : Intercommunale

2.3- Descriptif du projet financé :

Le choix de construction du PIASV a, notamment, reposé sur :

- l'évolution de la société civile et économique, en recherche de solutions écologiques en matière de transport et de déplacement des biens et des personnes ;
- la détermination sans faille de chefs d'entreprises du territoire investis dans le monde de l'automobile, de la mobilité et plus généralement de l'industrie ;
- l'accompagnement des représentants des sections d'enseignement techniques locales engagés dans la modernisation et l'innovation de l'offre pédagogique ;
- l'évolution profonde des normes européennes en faveur de la sécurité avec recherche d'une meilleure productivité industrielle.

Cet équipement, issu d'un partenariat Public-Privé est composé :

- d'une piste automobile homologuée, dédiée la mise en œuvre d'essais industriels ;
- de bâtiments à vocation économique et d'une zone d'activités pour favoriser l'implantation de nouvelles entreprises du secteur de l'innovation automobile et plus largement de tout matériel roulant.

Le principal atout de cet équipement est que les bâtiments économiques bénéficient d'un accès direct à la piste. Ce qui permet notamment la libre circulation de véhicules prototypes dans l'enceinte du PIASV. De plus, l'offre commerciale est très compétitive par rapport aux autres circuits permettant notamment aux industriels d'utiliser la piste à moindre coût afin de finaliser leurs prototypes et de passer à la phase finale d'homologation.

Il a été récemment complété par la Plateforme Régionale d'Innovation (PRI) dénommée « Ecomotiv », Ce plateau technique tourné vers l'innovation permet notamment de proposer à une large clientèle d'entreprises, un panel de services et d'outils dédiés aux essais industriels (Compétences techniques, matériel, journées d'études, imprimante 3D pour prototypages rapides...).

Aujourd'hui, la piste fonctionne à plein régime. Plusieurs entreprises se sont d'ores et déjà implantées sur le PIASV et plusieurs projets d'implantation sont en cours d'instruction. Afin de poursuivre le développement du PIASV, il est cependant nécessaire de réaliser des investissements supplémentaires.

Boxes destinés à la réalisation d'essais industriels :

La Communauté de communes prévoit la construction de 4 boxes à proximité immédiate de la piste. Il s'agit de la construction de 4 bâtiments permettant d'accueillir, par tout temps et dans des conditions optimum de sécurité des véhicules et du matériel d'essais.

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Maitrise d'ouvrage : Communauté de communes du pays de Fontenay-le-Comte

Animation : SEML PIASV

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
Service permettant de commercialiser d'une part des essais industriels sur la piste et d'autre part le patrimoine économique de la Communauté de communes constitué d'une zone à vocation économique et d'un hôtel d'entreprises, et plus largement de développer l'activité économique du territoire sur la filière automobile Spécialiser le territoire sur des activités économiques innovantes et attirer des emplois qualifiés	Développement de la filière écoconstruction / écomobilité automobile, et plus largement pour tous véhicules roulants	Développer le tissu économique local et générer de l'emploi indirect sur les autres secteurs d'activités, en particulier le commerce, le tourisme, l'éducation et la formation

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/01/2014	30/04/2015
Phase de travaux :	02/05/2015	30/07/2015
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/06/2016	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 01/01/2015

Date de délibération du maitre d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement:

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRACTUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
VRD - réseaux	19 976€		Région (contrat)	255 029€	45 %
VRD LOT 1: réseaux souples courants forts et courants faibles	89 849€		Maître d'ouvrage	311 702€	55 %
VRD LOT 2: portails et clotures	13 010€				
VRD LOT 3: assainissement	67 113€				

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
BATIMENTS - Honoraires	19 901€				
BAT - LOT 1: gros oeuvre	148 392€				
BAT - LOT 2: charpente métal- bardage-couverture	115 640€				
BAT- LOT 3: menuiserie-cloisons- plafonds	26 930€				
BAT - LOT 4: carrelage-faïence	4 220€				
BAT - LOT 5: peinture-sols souples	4 970€				
BAT - LOT 6: plomb- sanit-rafraichiss- ventilation	33 810€				
BAT - LOT 7: électricité - courants faibles	22 920€				
Total	566 731€			566 731€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

Nombre d'entreprises installées

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
M. Michel TAPON	Président		
M. Ludovic HOCBON	Vice-Président		
M. Thierry DURAND	DGS	02 28 13 07 07	

Action 27 : REHABILITATION DES CHEMINS DE MARAIS

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire(Charter, SCOT, SRADDT) :

Ce projet s'inscrit dans le cadre de deux politiques prioritaires de la Charte de territoire:

- Conforter et qualifier nos politiques économiques et de l'emploi et plus particulièrement de l'axe 4 : Mieux valoriser le potentiel touristique en développement quelques thèmes fédérateurs et en qualifiant les offres du territoire.
- Préserver et valoriser nos patrimoines et plus particulièrement l'axe 12 : Mieux gérer et valoriser les grands espaces naturels et certains sites sensibles.

Le projet répond également aux principes d'application transversaux de la Charte de territoire :

Susciter l'implication des acteurs locaux et des usagers et promouvoir la diversité des activités de loisirs.

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

La Communauté de Communes disposent de nombreux atouts qui ont favorisé le développement de l'activité touristique : 12 communes situées au coeur du Marais Poitevin, les Abbayes du Sud-Vendée, le Centre Minier de Faymoreau, l'Espace de loisirs du lac de Chassenon.

Les activités liées à la nature constituent la demande la plus importante enregistrée au sein de l'Office de Tourisme intercommunal. Les chemins de randonnée, à pieds ou à vélo constituent une offre essentielle à l'activité touristique. Ces chemins du Marais à vocation touristique représentent un linéaire conséquent et doivent faire l'objet d'un entretien important.

Le projet a pour objet la rénovation des chemins de marais à vocation touristique.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : SIVOM des communes du Marais Sud Vendée

2.2- Localisation du projet : Intercommunale

2.3- Descriptif du projet financé :

Rénovation des chemins à vocation touristiques dans les 12 communes du territoire qui sont situées dans le périmètre du Parc Naturel Régional, c'est-à-dire les communes intégrées dans le SIVOM des communes du Marais Sud Vendée (Benet, Bouillé-Courdault, Damvix, Le Mazeau, Maillé, Maillezais, St-Pierre-le-Vieux, St-Sigismond et Vix) ainsi que les communes de Liez, Oulmes, et Nieul-sur-l'Autise.

Le SIVOM des communes du Marais Sud Vendée est constitué de 9 communes. Le siège social est situé à la Mairie de Bouillé-Courdault. Il a pour compétences : l'aménagement des passerelles et ponceaux du Marais Sud Vendée et la remise en état et l'entretien des voies rurales et communales à vocation touristique.

Le projet de réhabilitation des chemins de Marais porte sur :

- La création de nouvelles liaisons permettant d'enrichir l'offre de circuits touristiques,
- La rénovation des berges,
- La réhabilitation de ponceaux et passerelles,
- L'amélioration de la signalétique.

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
Conforter l'offre de circuits touristiques et contribuer au maintien d'une activité touristique de qualité	Concilier l'activité touristique et la qualité des espaces naturels du Parc Naturel Régional	Favoriser l'accès des chemins touristiques à tous les publics. Favoriser l'emploi à travers les activités d'entretien des espaces naturels qui

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
		seront prises en charge par le SIVOM des communes du Marais Sud Vendée.

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	03/10/2015	31/12/2015
Phase de travaux :	01/01/2016	30/12/2016
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	31/12/2015	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 01/09/2015

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement:

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRACTUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Etudes, maîtrise d'oeuvre	24 000€		Région (contrat)	340 959€	68 %
Travaux	476 000€		Maître d'ouvrage	159 041€	32 %
Total	500 000€			500 000€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

Ordre	Indicateur	Valeur
1	Agenda 22	N

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
Florence VERGER	DGS Communauté de Communes Vendée-Sèvre-Autise	02 51 50 48 80	direction@cc-vsa.com

**Action 28 : PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE LA RANDONNEE
PEDESTRE, CYCLABLE ET EQUESTRE SUR LE PAYS DE FONTENAY LE COMTE**

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire(Chartes, SCOT, SRADDT) :

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

La Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte a pour projet de développer l'offre randonnée pédestre, cyclo et équestre sur son territoire.

Le territoire de la Communauté de communes est couvert par 637 kms d'itinéraires pédestres, cyclables et équestres balisés.

Le tourisme de randonnée est un perçu aujourd'hui comme un enjeu du développement local. Constituant désormais une activité largement répandue parmi la population et les clientèles touristiques, la randonnée évolue, passant du rang de loisir informel au niveau de véritable démarche touristique, potentiellement génératrice de retombées économiques au niveau local

Les retombées peuvent aussi être :

- Humaine : «réveil » du lien social entre un territoire et sa population locale : logique de réappropriation
- Territoriale : coopération entre territoire autour du projet de développement
- Patrimoniale : conservation et valorisation
- Professionnalisation : échanges, mutualisation et capitalisation des expériences
- Commerciale : amélioration, structuration de l'offre touristique

Ce projet s'intègre dans un maillage de voies cyclables cohérent Bocage / Sud Vendée / Marais Poitevin et dans l'opération de développement du Tourisme fluvestre entre Niort, Marans, Fontenay-le-Comte et la Rochelle, soutenu par le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : Ville de Fontenay le Comte

2.2- Localisation du projet : Intercommunale

2.3- Descriptif du projet financé :

Le projet repose sur trois axes d'intervention :

- 1- L'amélioration de l'existant et l'aménagement de nouveaux itinéraires
- 2- La création de liaisons avec les pistes cyclables départementales existantes
- 3- La signalétique par la mise en place de Relais Information Service

1- Amélioration de l'existant et aménagement de nouveaux itinéraires pédestres, cyclo et équestres

Dans ce cadre, il s'agit dans un premier temps d'améliorer l'offre existante en termes de balisage, d'aménagement et de visibilité.

Les travaux engagés concernent la mise en place de panneaux de départs, uniformes pour chaque itinéraire qui permettent d'identifier et de qualifier le circuit proposé. Ces panneaux de départ présenteront un tracé du circuit, le kilométrage, la durée, le type de balisage. Sur certains circuits, il sera nécessaire de prévoir des aménagements complémentaires de type passerelles, aménagements de sécurité etc...

2- Création de liaisons cyclables avec les pistes existantes

Le projet consiste en la création d'une voie cyclable en continuité des voies existantes des communes voisines tout en respectant l'environnement présent. Cette voie longera la rivière Vendée et traversera la ville de Fontenay-le-Comte. La traversée de Fontenay-le-Comte par des modes doux de découverte, en site propre, est un maillon manquant pour assurer la continuité des liaisons cyclables à l'échelle du Marais poitevin et du Département.

L'aménagement de liaisons douces le long de la rivière Vendée permettra de valoriser le patrimoine lié à l'eau, et de connecter les itinéraires vélos existants.

Pour des raisons de visibilité, cette voie cyclable est organisée autour de 3 directions différentes:

-direction 1: le Poiré-sur-Velluire, plaine des sports André Forens, centre-ville, Pissotte

-direction 2: Pissotte, centre-ville Est, Maillezais

-direction 3: Maillezais, Vallée du Seillot, plaine des sports André Forens, le Poiré-sur-Velluire

Ce circuit de 10 kms permet la découverte d'environnements complètement différents : centre-ville circuit touristique, Jardins familiaux, ancienne voie ferrée, secteur naturel avec découverte de la faune et de la flore du Sud-Vendée.

La direction 1 centre-ville intègre le futur office du Tourisme de la Communauté de Communes qui sera implanté sur la Place de Verdun, et verra arriver les cyclotouristes pour les diriger vers les sites touristiques de la région.

La réalisation de ce projet englobe :

o des aires de pique-nique (tables, abris)

o du mobilier urbain

o des espaces verts

o la signalétique

o une réflexion sur l'accueil, le gîte d'étape, la réparation des vélos, la restauration sera induite par ce projet.

3- La signalétique par la mise en place de Relais Information Service

Améliorer la signalisation pour permettre aux randonneurs de trouver facilement et rapidement les points de départ. En effet, une signalisation cohérente, claire et continue reste une attente forte des randonneurs. Des panneaux RIS seront installés sur chaque commune concernée.

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Le projet est piloté par la Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
D'après une étude, un touriste cycliste dépense environ 70 € par jour. Le nouveau cheminement cyclable ouvre des possibilités économiques aux communes riveraines de Fontenay-le-Comte jusqu'ici non incluses dans ces liaisons (Auzay, Pissotte, l'Orbrie...). Une découverte en vélo de la ville de Fontenay-le-Comte, de ses commerces, ses activités culturelles et sportives, monuments historiques avec tous les labels appartenant à la ville (Ville d'Art et d'Histoire, plus beaux Détours de Frances.....) pouvant	Le circuit (première esquisse de début de projet réalisée par la ville) a été parcouru dans son intégralité par les architectes paysagistes du CAUE de la Vendée, prenant en compte la diversité des lieux ainsi que les matériaux correspondants aux besoins de la création des pistes cyclables.Plusieurs réunions ont été organisées et seront organisées avec des partenaires incontournables dans le domaine de l'environnement:	Possibilité de découvrir les communes en les réunissant par des voies cyclables touristiques et de valoriser les petits trajets en vélo sur des secteurs sécurisés pour les habitants de ces mêmes communes. Ces projets favoriseront le tourisme de séjour et contribueront à l'amélioration du cadre de vie.

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
intéresser les touristes sur plusieurs jours et nuitées.	LPO, Parc Naturel du Marais Poitevin...	

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/07/2014	01/12/2015
Phase de travaux :	01/01/2016	31/12/2017
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :	01/06/2016	

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp): 01/01/2015

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement:

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRACTUELLE (TRANCHE S'IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
création de liaisons cyclables	1 324 099€		Région hors contrat	133 333€	10 %
			Région (contrat)	218 961€	17 %
			Département (autre)	440 319€	33 %
			Etat	266 666€	20 %
			Maître d'ouvrage	264 820€	20 %
Total	1 324 099€			1 324 099€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Etudes création liaisons cyclables	166 666€		Région hors contrat	133 333€	9 %
Travaux création liaisons cyclables	941 666€		Autres - Bonification PNR	218 961€	15 %
Aménagements paysagers création liaisons cyclables	108 333€		Département (autre)	447 270€	30 %
Mobilier urbain	116 666€		Etat	266 666€	18 %
amélioration de l'existant et aménagement de nouveaux itinéraires pédestres, cyclo et équestres	70 500€		Maître d'ouvrage	428 701€	29 %
signalétique RIS	91 100€				
Total	1 494 931€			1 494 931€	100 %

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

résultats des enquêtes qualitatives et quantitatives réalisées auprès des clientèles touristiques, excursionnistes et locales

Ordre	Indicateur	Valeur
1	Agenda 22	N

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
M. Michel TAPON	Président		
M. Jean-Michel LALERE	Maire de Fontenay-le-Comte		
M. Michel HERAUD	Vice-Président Communauté de communes en charge du Tourisme		
Mme Delphine MENANTEAU	Responsable service Tourisme	02 51 69 44 94	d.menanteau@tourisme- sudvendee.fr
M. Alexandre LOUVEL	Directeur de l'aménagement et de l'urbanisme Ville de Fontenay-le-Comte	02 51 53 41 57	a.louvel@ville- fontenaylecomte.fr